

COMMUNE DE VAL-MONT

NOMS PRENOMS	SIGNATURE	PRESENT	ABSENT
DA COSTA Tony			EXCUSE
DESBOIS Sébastien	A DONNE POUVOIR A Noël BELIN		EXCUSE
ESSA Gisèle		PRESENTE	
FICHOT Ludovic			EXCUSE
GOULIER Patrice			EXCUSE
GUILLEMARD Didier			EXCUSE
LENOBLE Céline		PRESENTE	
MANIERE Michel	A DONNE POUVOIR A MANIERE Raymond		EXCUSE
PERROT Pascal			EXCUSE
POTIRON Dominique		PRESENT	

.ATTESTE avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du **05 JUILLET 2016** en Mairie de VAL-MONT avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations.

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

81 - RENOUELEMENT BAIL LOCATION TERRAIN COMMUNAL :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de renouveler le bail de location de terrain communal qui expire le 30 octobre 2016 dans les conditions précédemment consenties :
PARCELLE C 581, Hameau de Rouvray, Lieu-dit « Botterot », 0 ha 17 a 90 ca,
Lande louée à Mr GOULIER Patrice ;
- AUTORISE le Maire à signer le bail.

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

82 - VENTE PARCELLE TERRAIN COMMUNAL Mmes LUCCIANI/DE ARANJO :

Vu la délibération du 19 décembre 2015 n° 308,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ACCEPTE la vente d'une parcelle de terrain communal située devant la propriété de Mme LUCCIANI au hameau de Rouvray, commune de Val-Mont, parcelle N° 547 de la section B à Madame LUCCIANI Patricia et Mme DE ARANJO Véronique,
- Superficie vendue 1 a 73 ca,
- FIXE le prix de vente à un montant de 3.00 € le m2, soit un montant total de 519 € ;
- Les frais de notaires et de géomètre sont à la charge des acheteurs ;
- AUTORISE le Maire de VAL-MONT à signer l'acte correspondant à cette vente ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires.
- INSCRIRA la recette à la comptabilité communale de l'exercice 2016.